



Communiqué de presse

A Lyon, le 22 juillet 2015

## **La SPA de Lyon réagit aux propos de Natacha Harry**

***Suite à l'intervention de Natacha Harry, Présidente de la SPA dont le siège social est à Paris, lors de l'émission Télé-matin du 10 juillet dernier, la SPA de Lyon réagit et rétablit la vérité.***

Il faut savoir qu'il existe plus de 260 SPA indépendantes qui interviennent toutes à un niveau local sans dépendre financièrement ou juridiquement ni les unes des autres, ni d'un organisme central.

**Il existe bel et bien en France non pas une association protectrice des animaux mais des centaines non affiliées à la SPA qui a son siège Boulevard Berthier à Paris.**

**En effet, l'appellation SPA est utilisée depuis plus de 100 ans (sous l'impulsion du Général de Grammont) par diverses associations protectrices des animaux pour définir leur activité. Ces associations ont toutes le même objet et sont inspirées du même souci de protection des animaux. L'appellation Société Protectrice des Animaux (SPA) est générique et non susceptible d'appropriation ainsi que la Cour de cassation a eu l'occasion de le rappeler en 1981 : cette appellation ne peut être réservée à l'association parisienne et à ses filiales, contrairement à ce qu'elle prétend souvent aujourd'hui.**

Il est donc faux et de nature à créer la confusion :

- de prétendre que toutes les associations locales ne sont pas des SPA,
- d'affirmer qu'il n'existerait qu'une SPA dite officielle ou nationale (l'association parisienne),
- de sous entendre que seule la SPA parisienne agirait officiellement et de manière légitime !

Toutes ces inexactitudes sont de nature à causer préjudice à nombre de SPA locales telles que la SPA de Lyon en jetant le discrédit sur leurs actions et leur légitimité.

En effet, toutes ont le même objet, la protection animale et toutes pour l'essentiel ne fonctionnent que grâce aux dons et legs perçus directement des particuliers.

**La SPA de Lyon, créée en 1853, Reconnue d'Utilité Publique depuis 1893, intervient sur le terrain et assure la prise en charge d'animaux, abandonnés, maltraités, sans aucune subvention de l'État et sans aucun moyen médiatique et ne mérite sûrement pas le mépris que provoquent les propos tenus par Natacha Harry.**



Communiqué de presse

A Lyon, le 21 juillet 2015

**Il est important de rappeler que la SPA de Lyon a déposé son nom et ses statuts à la Préfecture comme l'exige la réglementation, et ses refuges sont contrôlés chaque année par la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône. Il est évident que si les services de l'État avaient constaté une irrégularité quant au nom de l'association, la Présidente de l'association aurait été informée.**

**Enfin, force est de constater que la SPA parisienne possédant 55 refuges sur le territoire n'aurait pas les capacités d'assurer la prise en charge de tous les animaux en détresse en France. Si les SPA hors de « son réseau » n'étaient pas présentes, tous ces animaux seraient livrés à leur sort.**

En cette période d'abandons massifs, comme chaque année au moment des vacances, les victimes de cette fausse information seront en définitive les animaux.

Ce communiqué n'a pas vocation de créer ou d'entretenir une polémique mais bien de rétablir la vérité.

Contact :  
SPA de Lyon  
Tel : 04 78 38 71 71 / [servicepresse@spa-lyon.asso.fr](mailto:servicepresse@spa-lyon.asso.fr)

La SPA de Lyon, une histoire d'adoption  
25 Quai Jean Moulin – 69002 LYON / Tel : 04 78 38 71 71

[www.spa-lyon.org](http://www.spa-lyon.org)